



FAX Transmission

DATE: 29/10/2007**SEND TO:** Consultation sur la stratégie minérale
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**FAX NO:** 418 643-8337**SENT BY:** Jean-Marc SéguinNunavik Mineral Exploration Fund
P.O. Box 909, Kuujuaq, Quebec, Canada, J0M 1C0
Tel.: (819) 964-1316; Fax: (819) 964-0694; e-mail: jmseguin@krg.ca**NUMBER OF PAGES TO FOLLOW:** 4**COMMENTS/SUBJECT:** Consultation_Stratégie Minérale du Québec

Bonjour,

Je vous transmets, s'il n'est pas trop tard, un court commentaire dans le cadre de la consultation au sujet de la Stratégie Minérale du Québec.

Salutations,

Jean-Marc Séguin

Nunavik Mineral Exploration Fund
P.O. BOX 909, Kuujuaq, Quebec, Canada, J0M 1C0
Tel.: (819) 964-1316; Fax: (819) 964-0694; e-mail: jmseguin@krg.ca

Kuujuaq, lundi, 29 octobre 2007

Consultation sur la stratégie minérale
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, A 405
Québec (Québec) G1H 6R1
Télec.: 418 643-8337

OBJET : Consultation-Stratégie minérale

Le territoire du Nord-Du-Québec, notamment le Nunavik est témoin d'une incessante activité minière et ce, depuis plus d'un siècle. D'innombrables levés de prospection, campagnes d'exploration minérale, et inventaires géo-scientifiques ont sillonné le territoire afin de mettre au jour des gisements miniers. Aujourd'hui encore, le Nunavik représente définitivement une « ancienne-nouvelle » région cible pour l'exploration minérale, son potentiel est immense et demeure encore à découvrir. Selon l'Institut de la Statistique du Québec, seulement entre 2005 et 2006, les dépenses en exploration hors site minier ont connu une augmentation de près de 100%, ce qui représente près de 20% des investissements miniers au Québec.

Depuis sa création en 1998, le Fonds d'exploration minière du Nunavik (FEMN) s'efforce, en tant qu'organisation à but non-lucratif, de mettre en place des éléments de stratégie permettant de favoriser le développement des ressources minérales sur le territoire du Nunavik ainsi que le développement au sein de la Nation inuite d'une expertise de qualité pouvant conduire à la création d'entreprises d'exploration minière et à la création d'emplois.

L'entente signée entre le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ), l'Administration régionale Kativik (ARK) et le FEMN vise à « *développer et soutenir les activités de prospection et d'exploration minière, à susciter et encourager les activités de connaissance du potentiel minéral du territoire, ainsi qu'à développer des organismes régionaux œuvrant dans le domaine des ressources minérales.* » Ces objectifs, sont rencontrés par les différentes activités que le FEMN entreprend chaque année soit, des activités d'information et promotionnelles, de formation, d'aide à la prospection minière, de projets d'exploration et finalement, d'aide à la création d'entreprises inuites d'exploration minière.

Information et éducation

Annuellement, le FEMN rencontre les diverses organisations inuites du Nunavik, notamment à la Société Makivik, à l'Association des Corporations foncières du Nunavik ainsi qu'à l'ARK, afin de rendre compte non seulement des activités du FEMN sur le territoire, mais également de l'activité minière globale qui s'y déroule. Ainsi, le FEMN présente au mieux de ses connaissances les tenants et aboutissants des principaux projets accomplis dans la région, les communautés inuit étant préoccupées par les nombreux projets d'exploration minérale qui se développent. Toutefois, le FEMN remarque qu'une plus grande information, voire éducation relative au processus minier, est nécessaire auprès des communautés. Les perceptions vis-à-vis les projets d'exploration minérale semblent extrêmes, allant d'une méfiance prépondérante conduisant au refus catégorique de tout développement minier jusqu'à l'accueil enthousiaste et précipité de projets miniers, matérialisant les projections les plus optimistes, parfois erronées : source de revenus instantanée, compensations...

À l'inverse, le FEMN constate que les compagnies d'exploration minière sont généralement mal éclairées pour ce qui est de l'accès au territoire. Celles-ci contactent donc le FEMN afin d'être informée sur le régime des terres prévalant au Nunavik, les certificats d'autorisation à acquérir avant tout travaux d'exploration...

Le FEMN est conscient du rôle essentiel qu'il détient au niveau de la diffusion d'information relatif à l'exploration des ressources minérales. Au courant des années précédentes, une relation de confiance et un réseau de communication directe se sont établis entre le FEMN, les organisations et communautés inuit et les compagnies œuvrant au Nunavik. Ce lien doit être maintenu et amélioré afin de bien aviser toutes les groupes et associations. L'amélioration de la qualité d'information peut-elle passer par une relation plus étroite entre le MRNFQ, le FEMN et les communautés?

Emploi et Formation

La région du Nunavik recèle non seulement un intéressant potentiel de ressources minérales mais également une main-d'œuvre locale disposée à s'associer directement

au développement minéral de son territoire. Par la diffusion d'information, des programmes d'éducation et de formation adaptés, et finalement la création d'emploi, les communautés Inuit devront inévitablement prendre part aux divers projets miniers. Les communautés sont prêtes à s'investir dans les divers projets d'exploration minière et font appel au FEMN afin de participer à son programme de formation en prospection.

Chaque année, le FEMN propose donc une formation aux communautés et parvient à enseigner les principes de base de la prospection minière à une dizaine de personnes en moyenne. Suite à cette formation, les personnes peuvent œuvrer au sein de projets d'exploration du FEMN, mais aussi chez les compagnies d'exploration actives au Nunavik. Ces dernières contactent régulièrement le FEMN afin de recruter une main-d'œuvre locale pour leurs projets. Les formations données par le FEMN représentent une partie de son mandat la plus accomplie. Elles doivent également s'adapter aux besoins de l'industrie minière. Les communautés inuit étant un groupe-cible pour la main-d'œuvre pour l'industrie minière, celle-ci doit en contre partie offrir des conditions d'emploi intéressantes pour ces communautés en tenant compte de leurs besoins et de la réalité « nordique ». Une consultation doit donc être tenue entre les compagnies et les organisations encadrant la formation de main-d'œuvre locale, soit le FEMN et l'ARK.

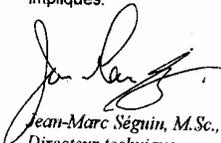
Cette année figure comme étant la plus favorable quant à l'emploi local. Le FEMN a embauché un total de dix (10) prospecteurs dans le but de développer ses propres projets d'exploration, mais aussi dans le cadre d'une entente de services avec une compagnie d'exploration minière. Sept (7) prospecteurs formés par le FEMN, ont pu participer à une campagne d'exploration, au sein de l'industrie minière, pendant tout l'été et ainsi contribuer aux découvertes minérales sur les propriétés minières de la compagnie. Cette initiative s'est avérée une expérience fort appréciée, autant de la part des prospecteurs que de la part de la compagnie. La même expérience sera répétée l'an prochain pour la suite du projet.

Cette dernière initiative de « contrat de service » représente une démarche certaine vers l'objectif d'aide à la création d'entreprises inuites d'exploration minière. Seul le manque de ressources financières quant à l'acquisition d'équipement et matériel adéquats ne peut initier le démarrage d'une telle compagnie, le budget géré par le FEMN (\$300,000.00 par année) ne permettant pas pour l'instant d'acquérir de biens

spécifiques (assets) à la réalisation de projets d'exploration d'envergure. Les signataires de l'entente liant le MRNFQ, l'ARK et le NMEF devront éventuellement définir les paramètres conduisant à la mise en place d'une entreprise opérée par la communauté inuite (source de financement, administration, opérations, main-d'œuvre etc.). Une plus large disponibilité de ressources financières semble exister dans le contexte actuel. Les signataires, mentionnés ci-haut, devront les considérer.

Environnement

Le Nunavik comprend un vaste territoire sauvage et intact. La venue de nombreux projets d'activité minière doit être bien réglementée afin de ne répéter les erreurs environnementales du passé (dossier « sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik »). L'ARK, de concert avec le Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs du Québec, s'assurent présentement du contrôle de l'émission de certificat d'autorisation pour tout ce qui est travaux reliés au secteur minier sur le territoire. De plus, la création du Fonds Restor-Action Nunavik initié par les compagnies d'exploration minière dans le but de restaurer les nombreux anciens sites abandonnés distribués sur le territoire, montre la réelle prise de conscience environnementale du milieu minier. La communication, de même que la compréhension des règles environnementales au niveau des compagnies doit être sans ambiguïté dans le but de réduire tous les impacts environnementaux découlant des activités minières. La coexistence entre la protection de l'environnement et le développement des ressources minérales du territoire, peut ainsi avoir lieu tout en respectant les différents partis impliqués.



Jean-Marc Séguin, M.Sc., P.Geo
Directeur technique
Fonds d'Exploration Minière du Nunavik
C.P. 909
Kujjuuaq (Qc)
JOM 1C0
Tel: (819) 964-1316
Fax: (819) 964-0694
jmseguin@krg.ca